

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2014

Ouverture de la séance à 20h 30

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué s'est réuni, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé CHABOUD, Maire.

Présents : M. Daniel AUBENAS, M. Jean-François CHAZALET, Mme Martine CHENE, M. Bruno FORIEL, M. Pascal GUERBY, M. Jean-Claude JACQUOT, Mme Marie-Christine MOUNIER, M. Gilles MUTIN, M. Jean-Pierre OLLIER, M. Charles PALLANDRE, Mme Ghislaine PONSONNET, M. Pierre-Marie PONSOT, M. Jacky PONTON, M. Luc PRIMA, Mme Christiane PROVO, Mme Suzanne PUEL, M. Laurent RAGEAU, Mme Chantal VALLON.

Représentés : Mme Annick BERTRAND par Ghislaine PONSONNET
M. Franck FAUGIER par M. Hervé CHABOUD

Absents excusés : M. Philippe GRANGER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MOUNIER

I - Validation du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2014

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

II – Demande d'adjonction de deux points à l'ordre du jour

Les membres du conseil municipal donne l'autorisation au maire de rajouter deux points à l'ordre du jour : - Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique de deuxième classe,
- Déclassement de la parcelle cadastrée ZI 1078 issue de la parcelle ZI 474 sur laquelle est édifié le groupe scolaire.

III – Points à l'ordre du jour

En préambule, Monsieur le Maire tiens à dire quelques mots aux conseillers municipaux pour cette dernière réunion de conseil de la mandature.

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Cette séance du conseil municipal que j'ai l'honneur et le plaisir d'introduire est, vous le savez une séance un peu particulière. C'est en effet normalement la dernière de la mandature puisque dans 4 semaines auront lieu de nouvelles élections démocratiques qui désigneront celui qui me succédera à la tête de cette assemblée.

Il faut se féliciter de la démocratie. Les forces en présence sont connues et ce n'est pas au sein de cette assemblée qu'il convient de les commenter.

Par contre je souhaite saisir cette ultime séance pour remercier et féliciter celles et ceux qui se sont investis au sein de cette instance.

D'abord, je veux souligner combien, en tant que maire sortant, j'ai apprécié d'exercer ces fonctions à vos côtés. On ne quitte pas une fonction que l'on a choisie et dans laquelle j'ai apprécié tous les instants passés.

Je mesure la chance que j'ai eu, que nous avons eu pour intervenir dans l'histoire de la commune où nous résidons et de faire aboutir les projets de la commune. Certains ont vu le jour et nous nous en félicitons, d'autres n'ont pu aboutir.

Les échanges ont toujours été guidés par les intérêts de la commune et de sa population et c'est pour cela que je remercie l'ensemble des élus qui ont siégé à mes côtés durant ce mandat .

Certains cessent leur fonction, d'autres se représentent.

Marie-Christine, Annick, Suzanne, Charles, Jean-François, Jean-Claude, Daniel, Franck, Philippe,

A tous et à toutes je veux vous dire ma reconnaissance.

Les finances locales ont, ici comme ailleurs, vu stagner ou diminuer les dotations d'état ou issues d'autres collectivités, nous obligeant à des efforts de gestion important (merci la commission des finances pilotée par Bruno Foriel).

Une autre mandature se prépare. Quelle qu'elle soit l'opposition y sera bien entendue fort utile.

Notre démocratie a besoin plus que jamais d'engagement citoyens, de volontaires, et de bénévoles et dans ce domaine notre commune est exemplaire.

En ouvrant cette ultime séance je vous rappelle notre engagement à travailler pour la commune jusqu'au terme de ce mandat

Bonne séance à tous.

17 -2014 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE DEUXIÈME CLASSE.

Mme PUEL, Première Adjointe, rappelle que lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait autorisé la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet pour prendre en compte l'évolution des postes sur l'année à venir. Il vous est proposé de la même manière de modifier un deuxième poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet.

Ce poste sera impacté par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (redéploiement sur une activité d'entretien des locaux – mille Club et zone sportive).

Le temps de travail de ce poste d'adjoint technique de deuxième classe est actuellement à 31 h/ semaine annualisé et passerait à 33.01 h/semaine annualisé

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise la modification de cet emploi à temps non complet à 33.01 h /semaine annualisé à compter du 1^{er} mars 2014.

-autorise la modification du tableau des effectifs de la commune de la Roche de Glun en conséquence.

M. Guerby indique au conseil que le journal télévisé a transmis des informations sur un possible décalage de mise en application de la réforme des rythmes scolaires : 2016 en Élémentaire et 2015 en maternelle.

Il lui est indiqué qu'aucune information de ce type n'a été communiquée aux communes.

18-2014 : DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZI 1078 ISSUE DE LA PARCELLE ZI N°474 SUR LAQUELLE EST ÉDIFIÉ LE GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 02 septembre 2002 approuvant les termes d'une transaction intervenue le 16 juillet 2002 entre la commune et les riverains de la parcelle Section ZI 474 sur laquelle est édifié le Groupe scolaire Maternelle, pour éviter un procès coûteux.

Il résulte de ce protocole d'accord la cession d'une parcelle cadastrée Section ZI 1078 de 28 ca issue, après division, de la parcelle ZI 474.

Considérant que cette parcelle fait partie du domaine public de la commune comme étant affecté au groupe scolaire, il convient de prononcer son déclassement et son incorporation dans le domaine privé de la commune pour permettre sa cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- PRONONCE LE DECLASSEMENT de l'immeuble cadastré Section ZI n°1078 de 28 ca précédemment affecté au groupement scolaire,

EN CONSEQUENCE,

Cet immeuble fait désormais partie du Domaine Privé de la commune et il peut être envisagé sa cession, conformément au protocole d'accord intervenu comme il a été précisé ci-dessus.

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

La commission des finances, lors de sa réunion du 20 février 2014 a souhaité ne pas modifier les tarifs applicables et reconduire les mêmes tarifs qu'en 2013. Le conseil prend acte de la reconduction des tarifs 2013 en 2014.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Foriel, Adjoint aux Finances, après avis de la commission des finances et de l'O.M.S. présente aux membres du Conseil Municipal les montants des subventions qu'il propose d'inscrire au budget 2014

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Associations	2014
Collection passion	200,00 €
Comité des fêtes	700,00 €
OCCE Ecole Primaire	400,00 €
Coopérative Ecole Maternelle	230,00 €
Amical Laïque /Châssis	400,00 €
Flore et passions	300,00 €
U.N.R.P.A.	700,00 €
VOILE	650,00 €
DANSE PASSION	1 000,00 €
CHASSE /ROCHE	510,00 €
F.N.A.C.A.	250,00 €
Sou des Ecoles Rochelain	200,00 €
Amicale du personnel du canton de Tain	115,00 €
Théâtre cent logis	600,00 €

Humoristes	600,00 €
Acc'Roche	200,00 €
Sous - Total	7055,00 €
Associations sportives	2014
Bascket Club Rochelain	1923,00 €
U.S.P.R.	6331,00 €
Rhône XV – Rugby	2095,00 €
Tennis Club Rochelain.	3251,00 €
Twirling Bâton	2388,00 €
Union Bouliste	1054,00 €
U.N.S.	1958,00 €
Sous – Total	19 000,00 €
Aide Gestion	2014
Danse Passion gestion	150,00 €
SLC gestion	150,00 €
Sous - Total	300,00 €

Associations /Conventions	
Prévention Routière	130,00 €
Sous –Total	130 00 €

Associations/départementale ou nationale	
Resto du Cœur	100,00 €
Donneurs de Sang	100,00 €
RN7/6/86 historique	226,10 €
Sous – total	426,10 €

Subvention exceptionnelle	
Comité des Fêtes	7 00 €
Sous total	7 00 €

Total général subvention art. 6574 = 26911.10 €

Total général subvention exceptionnelle art 6745 = 700 €

19-2014 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

M. Foriel, Adjoint aux finances, présente aux membres du conseil municipal de compte administratif 2012 du budget principal de la commune ;

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	2 417 357,75 €
	Réalisé :	2 023 192, 22 €
	Reste à réaliser :	224 324,00 €

Recettes :	Prévus :	2 417 357,75 €
	Réalisé :	927 312.23 €
	Reste à réaliser :	18 159,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	2 272 999,50 €
	Réalisé :	1 815 554.91 €

Recettes :	Prévus :	2 272 999,50 €
	Réalisé :	2 173 927,86 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 1 095 879,99 €
Fonctionnement : 358 372,95 €
Résultat global : - 737 507, 04 €

M. Le maire sort pour le vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes tels qu'indiqués ci-dessus.

20-2014 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice. Le receveur le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir, délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2013 budget principal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

21-2014 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 -BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	358 372,95 €
- un déficit reporté de :	
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	358 372,95 €
- un déficit d'investissement de :	1 095 879,99 €
- un déficit des restes à réaliser de :	206 165,00 €
Soit un besoin de financement de :	1 302 044,99 €

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : excédent :	358 372,95 €
Affectation complémentaire en réserve (R 1068)	358 372,95 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	1 095 879,99 €

22-2014 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition estimée et des augmentations réalisées les années antérieures, il semble opportun de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Ainsi les taux applicables pour l'année 2014 seraient identiques à ceux de 2013 apporterait les recettes suivantes :

Taxes	Taux 2014	Produit attendu en 2014
TH	5,85 %	288 403 €
TF	10,51 %	525 881 €
TFNB	53,70 %	35 716 €
Total		850 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus.

23-2014 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2014 comme suit :

Investissement :

Dépenses :	966 859 €
Recettes :	2 268 904 €

Fonctionnement :

Dépenses :	2 188 349 €
Recettes :	2 188 349 €

Rappel total budget	
Investissement :	
Dépenses :	2 287 063 € (dont 224 324 € de RAR)
Recettes :	2 287 063 € (dont 18 159 € de RAR)
Fonctionnement :	
Dépenses :	2 188 349 €
Recettes :	2 188 349 €

24-2014 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Foriel, Adjoint aux finances, présente aux membres du conseil municipal de compte administratif 2013 du budget annexe Assainissement ;

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	589 131,00 €
	Réalisé :	36 484,00 €
	Reste à réaliser :	47 027,00 €

Recettes :	Prévus :	589 131,00 €
	Réalisé :	129 131,00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	719 854,17 €
	Réalisé :	50 689,60 €
Recettes :	Prévus :	719 854,17 €
	Réalisé :	727 834,93 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	92 647,00 €
Fonctionnement :	677 145,33 €
Résultat global :	769 792,33

M. Le maire sort pour le vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, adopte le Compte Administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes tels qu'indiqués ci-dessus

25-2014 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice. Le receveur le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir, délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote le compte de gestion 2013 budget Assainissement, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

26-2014 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 (BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT)

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe assainissement ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	116 291,33 €
- un excédent reporté de :	560 854,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	677 145,33 €

- un excédent d'investissement de :	92 647,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	47 027,00 €
Soit un excédent de financement de :	45 620,00 €

Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : excédent :	677 145,33 €
Affectation complémentaire en réserve (R 1068)	100 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	577 145,33 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	92 647,00 €
--	-------------

27-2014 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget primitif Assainissement de l'exercice 2014 :

Investissement :

Dépenses :	293 283 €
Recettes :	247 663 €

Fonctionnement :

Dépenses :	847 145 €
Recettes :	270 000 €

Rappel total budget

Investissement :

Dépenses :	340 310 € (dont 47 027 € de RAR)
Recettes :	340 310 €

Fonctionnement :

Dépenses :	847 145 €
Recettes :	847 145 €

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire invite les conseillers à signer le Compte Administratif 2013 – budget général ; le Compte Administratif 2013 – budget annexe Assainissement ; le Budget primitif 2014 du budget principal de la Commune et le budget primitif 2014 du budget annexe assainissement.

Avant de clore la séance, il est demandé aux conseillers municipaux de se rapprocher de Mme Puel pour compléter le tableau de présence pour les élections.

La séance est levée à 23 h 30.